



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2018

INTRODUCTION

- **Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) introduit en 2016 reste un préalable obligatoire au vote du budget primitif et doit toujours avoir lieu dans les deux mois qui précèdent son adoption.**
- **Son objectif reste d'exposer les contraintes externes qui pèsent sur la situation financière de la collectivité et d'exposer les orientations budgétaires en terme de fonctionnement, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.**
- **Il doit contenir des éléments d'information sur la structure de la dette, sur le personnel, les engagements pluriannuels et la structure des dépenses envisagées.**
- **Il fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal.**
- **Le budget primitif 2018 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 4 avril prochain.**

INTRODUCTION

3

- ▶ L'objectif est de soumettre le budget primitif au conseil après vote du compte administratif. Il est raisonnable de penser que le Comptable Public aura pu établir le compte de gestion d'ici là. Si tel n'était pas le cas, il serait procédé à une reprise anticipée du résultat.

- ▶ Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, ce résultat est pour l'heure constitué ainsi:

➤ Excédent de fonctionnement:	3 385 535,20 €
➤ Déficit d'investissement:	<u>1 623 382,05 €</u>
Soit un excédent de:	1 762 153,15 €
➤ Reste à réaliser en investissement:	
❖ Dépenses:	1 140 947,70 €
❖ Recettes:	<u>1 531 005,38 €</u>
Soit un excédent de:	390 057,68 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 1 762 153,15 € sera prioritairement affecté au financement de la section d'investissement.

LA CONJONCTURE NATIONALE

4

- ❖ L'objectif affiché de l'Etat est une nouvelle baisse des dépenses publiques de 11 milliards d'Euros d'ici à 2020.
- ❖ Les prévisions de croissance devraient permettre officiellement de ne plus réduire les dotations aux collectivités.
- ❖ Cependant, certains mécanismes tels que l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui touche BOLBEC sont maintenus.
- ❖ Le Président de la République a annoncé la suppression total de la taxe d'habitation à l'horizon 2020 qui serait totalement compensée par l'Etat. Cette mesure peut laisser place aux plus vives inquiétudes car les compensations pour l'heure finissent toujours par intégrer des dispositifs générateurs d'économies budgétaires pour l'Etat.

Sur le papier, l'effort demandé aux communes n'évoluerait pas en 2018.

LES ORIENTATIONS 2018

5

➤ LES DOTATIONS DE L'ETAT:

IL est trop tôt pour que nous en ayons connaissance. Cependant, nous pouvons tout de même faire des estimations tout en restant prudents.

▪ En 2018, la DGF pourrait s'élever à 1 345 366 €. Cependant, « notre richesse » due au mode de calcul de notre potentiel financier fait que nous serons de nouveau écrêtés d'un peu plus de 90 000 € ce qui porterait notre dotation à 1 253 993 €, soit une nouvelle perte de dotation de l'Etat.

▪ En revanche, la DSU devrait progresser de près de 40 000€ dont il ne sera pas tenu compte dans le budget primitif par prudence.

LES ORIENTATIONS 2018

Enfin, les compensations fiscales devraient se décomposer ainsi:

	2014	2016	2017	2018 (estimé)
Dotation unique des compensations spécifiques de taxe professionnelle	84 072€	47 105 €	14 660 €	0 €
Compensation des exonérations de TH	154 260 €	139 347 €	202 991 €	210 567 €
Compensations FB (personnes âgées)	12 167 €	6 305 €	2 704 €	2 917 €
Compensations FB (exonérations longue durée)	8 878 €	6 722 €	3 093 €	5 309 €
Foncier non bâti			5 329 €	/
TOTAL	259 377 €	199 479 €	228 777€	218 793 €

LES ORIENTATIONS 2018

- ▶ Le rang DSU de BOLBEC a pour conséquence son exonération de cotisation au titre du FPIC. Les 176 031 € que la commune aurait eu à verser (en restant dans le régime dérogatoire actuel) sont transférés à Caux Seine Agglo. Pour mémoire, il faut rappeler que la communauté d'agglomération prend déjà à sa charge plus de 70% de cette contribution et que cette obligation alourdit encore cette « facture » pour elle.
- ▶ Depuis 2017, Caux Seine Agglo a institué une dotation de solidarité communautaire abondée de 700 000 €. BOLBEC a touché 159 690 € à ce titre. On peut imaginer que notre EPCI réfléchisse à un autre mode de répartition qui serait moins favorable à notre commune, voir être supprimée pour tous.
- ▶ De son côté, le département a de nouveau modifié ses critères de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Alors que depuis 2012 BOLBEC ne percevait plus ce fonds, au titre de 2016, la commune a touché 105 000 € et a perçu 103 388 € au titre de 2017. Cependant, cette ventilation du FDPTP ne peut être considérée comme un recette pérenne car ce fonds est réparti par l'Etat aux départements. Il constitue une variable d'ajustement et sera minoré de 16% en toute hypothèse pour l'année 2018.

LES ORIENTATIONS 2018

8

LA FISCALITE:

- Il n'y aura pas de modification des taux d'imposition pour 2018.
- La loi de finances pour 2018 prévoit une augmentation forfaitaire des bases de 1,2%.
- Elle introduit aussi la réforme visant la suppression de la taxe d'habitation en précisant que les collectivités devraient être intégralement compensées. Il faudra cependant rester vigilant car les compensations décidées par l'Etat sont rarement pérennes.

LA FISCALITE

9

Lorsque l'on parle d'augmentation de la pression fiscale, on ne doit pas raisonner uniquement en taux. Il faut avoir à l'esprit la notion de bases fiscales.

Ainsi, à BOLBEC, biens que réévaluées en 2016 les bases restent assez faibles, ce qui explique nos taux élevés :

	2010	2016
Valeurs locatives brutes moyennes à BOLBEC	1818	2070
Valeurs locatives brutes moyennes des communes de la CVS	2084	2365
Valeurs locatives brutes moyennes sur le département	2559	/

	BOLBEC (2015)	BOLBEC (2016)	Strate 10 à 20 000 hab. (2016)	CVS (2016)	Département (2016)
Bases imposées TH	649 €/hab.	610 €/hab.	1 397 €/hab.	760 €/hab.	/
Bases imposées FB	968 €/hab.	991 €/hab.	1 333 €/hab.	1310 €/hab.	1167 €/hab.

LES ORIENTATIONS 2018

LA DETTE

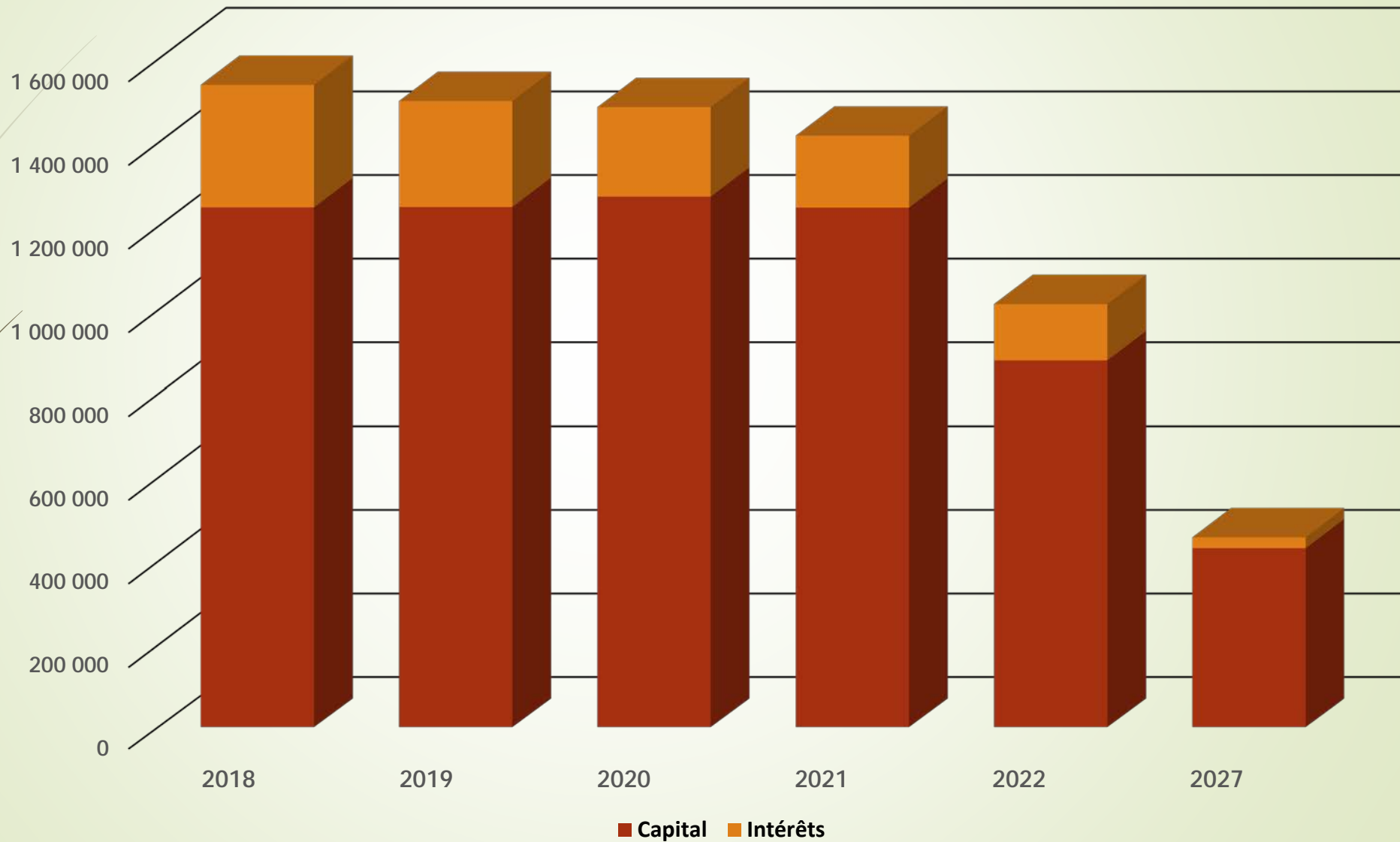
10

La dette communale au 1^{er} janvier 2018 :

❖ Encours:	9 901 776€
❖ Taux moyen annuel:	3,13%
❖ Durée de vie résiduelle:	8 ans et 9 mois
❖ Annuité en €/habitant:	104,40 (130,32 en 2017)
❖ Encours en €/habitant:	829,98 (834,96 en 2017)
❖ Encours/Recettes réelles de fonctionnement:	60,36% (57,98% en 2017)

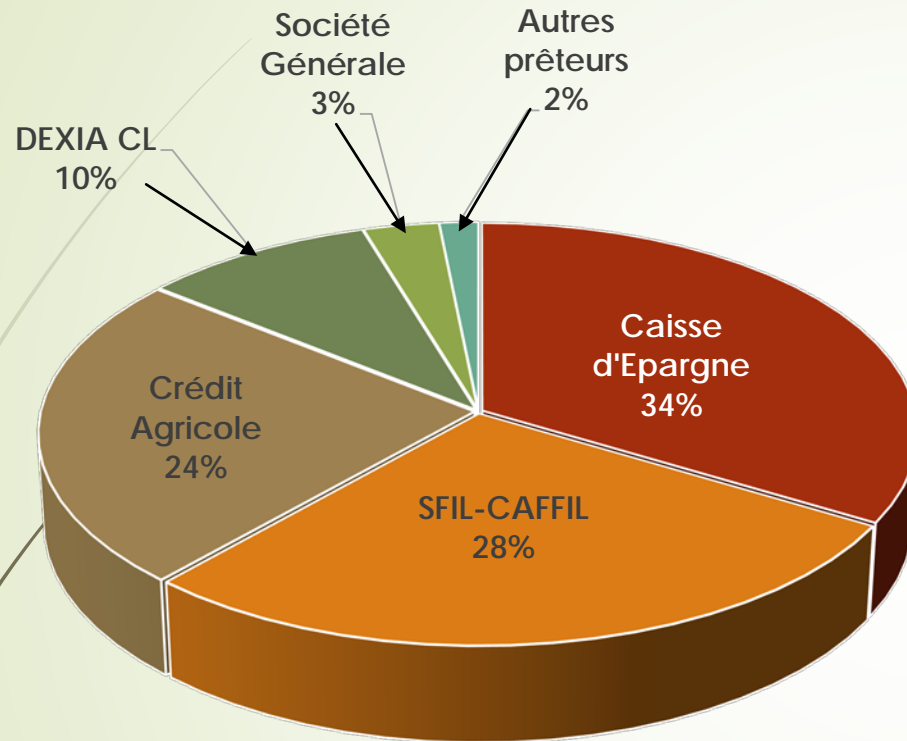
LA DETTE

Profil d'extinction



LA DETTE

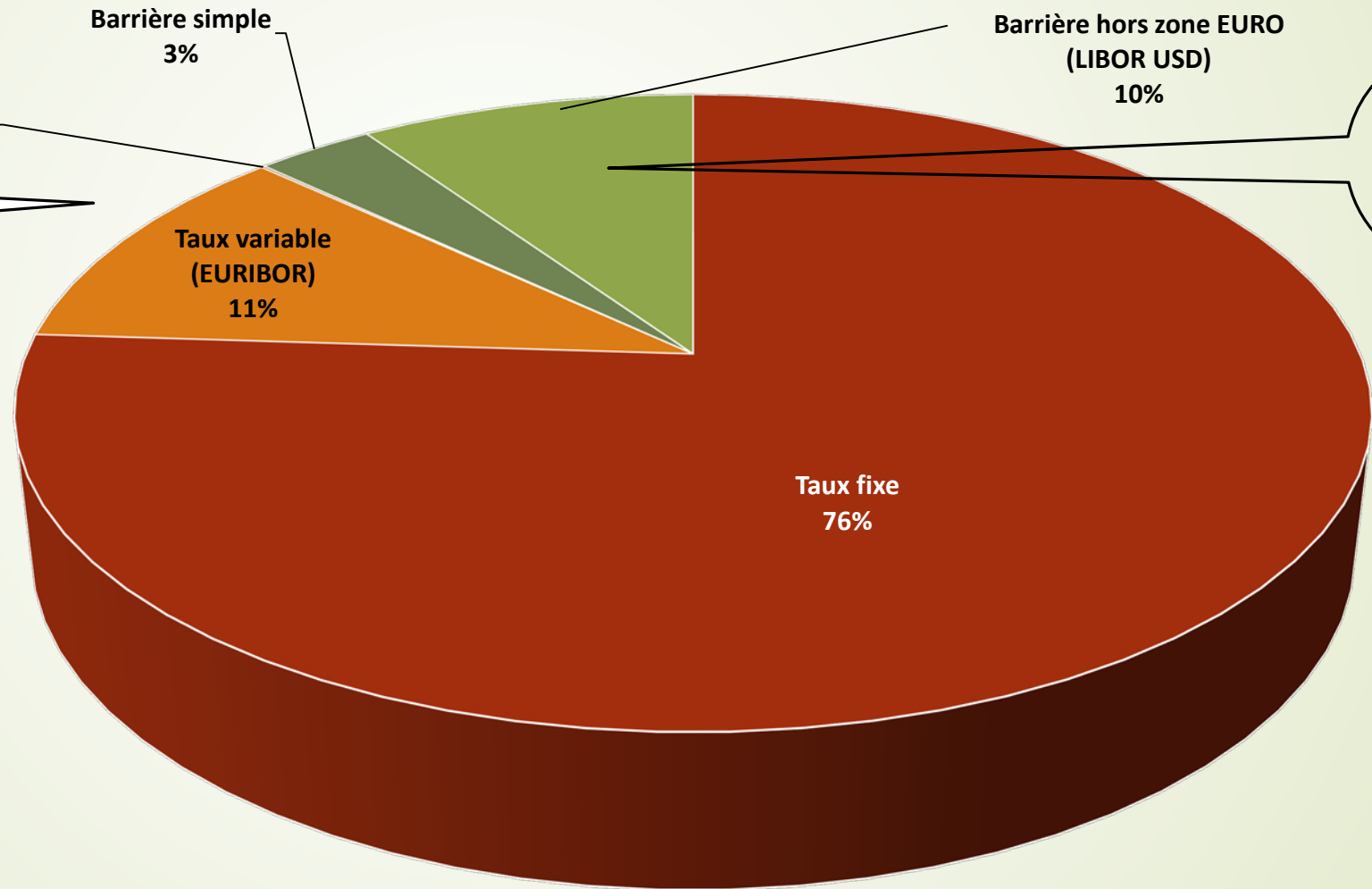
Répartition par partenaire



- ▶ La Ville a 3 créanciers principaux, la Caisse d'Épargne, Le Crédit Agricole et SFIL CAFFIL (liquidateur de DEXIA) , qui se répartissent 86% de la dette.
- ▶ 10% détenus par DEXIA CL sont constitués par « un de nos emprunts à risque », l'autre étant détenu par la Caisse d'Épargne.
- ▶ Les autres prêteurs sont la Société Générale, la CAF, le Crédit Mutuel, la Banque Postale,...

LA DETTE

Répartition par type de taux



EURIBOR 3 MOIS AU 31/01/2018: - 0,328% avec marge moyenne de 0,60%

LIBOR USD AU 31/01/2018: 1,317%

CHARTRE GISSLER

14

La ville n'est pas exposée aux risques des emprunts dits « toxiques ».

Structures	I Indices en euros	II Indices inflation française ou zone euro ou écarte entre indices	III Ecartes d'indices zone euro	IV Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	V Ecartes d'indices hors zone euro	VI Autres indices
(A) Taux fixe simple; Taux variable simple; Echange de taux fixes contre taux variable ou inversement; Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique); taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	21 emprunts pour un encours de 8 614 604 € soit 87% de la dette au 1 ^{er} janvier 2017.					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier.	1 emprunt pour un capital restant dû de 347 584€ au 1 ^{er} janvier 2017, soit 3,51 % de la dette.			1 emprunt pour un capital restant dû de 939 588 € au 1 ^{er} janvier 2017, soit 9,49 % de la dette.		
(C) Option d'échange (swap).						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé.						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5.						
(F) Autres types de structures.						

LA DETTE

15

❖ L'équilibre budgétaire 2017 était obtenu par un emprunt de 940 000 € qui est en cours de finalisation. Il figure dans les reports de crédits.

❖ Entre 2015 et 2017, la ville s'est désendettée de:

Remboursement en capital de la dette 2015/2017: 3 841 539 €

Emprunts nouveaux (2017 compris): 1 712 000 €

Désendettement: 2 129 539€

❖ Pour 2018, la commune aura de nouveau recours à un emprunt d'équilibre dont le montant n'est pas encore déterminé. Cependant, les fonds ne seront levés que si nécessaire.

LE PERSONNEL

16

Au 31 décembre 2017, les effectifs du personnel peuvent être détaillés ainsi:

	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Titulaires et stagiaires	180	169
Non titulaires, remplaçants compris	63	31
Dont:		
Apprentis	5	5
Instituteurs	8	0,5
TOTAL	243	200

Les agents sont répartis dans les catégories suivantes:

- Catégorie A: 7 agents
- Catégorie B: 38 agents
- Catégorie C: 198 agents

LE PERSONNEL

Voici leur répartition par filière:

➤ Fonctionnels:	2 agents
➤ Administrative:	46 agents
➤ Technique:	129 agents
➤ Culturelle:	0 agent
➤ Animation:	46 agents
➤ Sportive:	6 agents
➤ Médico-sociale:	13 agents
➤ Police municipale:	1 agent

LE PERSONNEL

18

- ❖ La ville emploie donc au sein de ses équipes 5 apprentis; 4 au service espaces-verts et 1 au service restauration municipale (cuisine).
- ❖ En 2017, elle a également eu recours à 14 emplois saisonniers (40,5 mois de travail).
- ❖ 88 agents bénéficient d'avantages en nature. Pour 84 d'entre eux, il s'agit de repas pris dans le cadre de la restauration scolaire et pour les 4 autres agents de logements.

LE PERSONNEL

19

Pour l'année 2018, les prévisions sont les suivantes:

- ❖ **3 agents vont prendre leur retraite.**
- ❖ **Quelques recrutements indispensables sont prévus:**
 - **1 chargé de mission « commerce » à temps complet,**
 - **1 agent au service communication à 50%,**
 - **1 responsable du Centre Social Arc En Ciel à temps complet,**
 - **1 ETAPS à raison de 6 heures hebdomadaires pendant toute l'année.**
- ❖ **Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) est en place depuis le 1^{er} octobre 2017 pour une partie du personnel et devrait l'être complètement dans le courant de l'exercice. Son impact financier en année complète est estimé à 12 000 €.**
- ❖ **Depuis le 1^{er} janvier, le taux de CSG est relevé. Pour les salariés, il n'y a pas d'impact. En revanche, pour la collectivité, la complexité du dispositif est un obstacle pour en mesurer les conséquences budgétaires à ce jour.**

LE PERSONNEL

- ▶ Comme le montre le tableau ci-dessous, les frais de personnel sont maîtrisés en valeur absolue depuis quelques années.
- ▶ Cependant, ils représentent en moyenne sur cette période plus de 53% de nos dépenses de fonctionnement et plus de 44% de nos recettes. Par ailleurs, ces proportions vont croissant et c'est ce qui est inquiétant.
- ▶ C'est en 2017 une dépense supérieure de 50% au produit des impôts locaux et 14% de plus que l'attribution de compensation versée par la CVS.
La somme DGF+DSU ne couvre que 26% des charges de personnel.
- ▶ Cela souligne la vigilance dont il faut faire preuve pour maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, et surtout le manque de plus en plus important d'autonomie de nos finances.

LE PERSONNEL

	CHARGES DE PERSONNEL	% D'ÉVOLUTION	% CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	% RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
2012	7 860 917		53,69%	45,53%
2013	7 817 789	- 0,55%	51,28%	41,11%
2014	7 968 783	1,93%	52,19%	44,42%
2015	7 888 294	- 1,01%	54,94%	47,01%
2016	7 754 522	- 1,70%	54,15%	42,00%
2017	7 786 931	0,42%	54,99%	42,68%
GLOBAL		- 0,15%	53,53%	43,79%

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

22

Pour son fonctionnement, la collectivité est amenée à contracter avec divers partenaires par voie de concessions, de délégations de services publics, de marchés ou de conventions.

Certains de ces engagements durent plusieurs années.

On peut dénombrer:

- ❖ 2 concessions (électricité et gaz),
- ❖ 2 délégations de services publics (Transports publics, exploitation et gestion de la MFE),
- ❖ 13 marchés pluriannuels (dont marchés de chauffage et d'éclairage public),
- ❖ 4 conventions.

La liste de ces engagements est jointe en annexe au présent rapport.

Les dépenses de fonctionnement:

- ❖ Il est impératif de poursuivre la maîtrise des dépenses. Des efforts importants seront faits dans tous les domaines. La lettre de cadrage a demandé aux services une diminution de 5% des dépenses.
- ❖ Les dépenses devront être maintenues en deçà de 15M€.
- ❖ Cette maîtrise est indispensable pour dégager un autofinancement nécessaire à la maintenance du patrimoine et pour la réalisation des investissements programmés au PPI.

LE BUDGET 2018

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	BP 2018 Montants estimatifs
Charges à caractère général	4 304 061	4 200 000
Charges de personnel	7 819 207	7 900 000
Atténuations de produits	179 346	3 500
Autres charges de gestion courante	2 028 233	2 000 000
Charges financières	343 434	350 000
Charges exceptionnelles	16 795	11 088
Total dépenses réelles	14 691 076	14 464 588

LE BUDGET 2018
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	BP 2018 Montants estimatifs
Atténuations de charges	100 110	100 000
Produits des services	476 444	500 000
Taxes foncières et d'habitation	5 158 090	5 276 000
Attribution de compensation	6 809 043	6 809 043
Autres impôts et taxes	691 045	564 773
Dotations, subventions	3 016 688	2 900 000
Autres produits de gestion courante	116 300	110 000
Produits financiers	3 300	3 300
Produits exceptionnels	30 600	30 000
Total recettes réelles	16 670 559	16 293 116

LE BUDGET 2018

26

Comme le montre le tableau ci-dessous, la capacité d'autofinancement de la commune et son fonds de roulement sont assurés.

EVOLUTION DE L'EPARGNE

27

		2013	2014	2015	2016	2017
A	RESULTAT ANTERIEUR	992 108	616 517	33 937	1 777 477	1 665 571
	DEPENSES DE GESTION	14 362 591	14 609 857	13 912 303	13 912 927	14 040 884
	B RECETTES DE GESTION	17 144 608	16 521 626	16 078 617	16 575 357	16 185 580
<hr/>						
C	CHARGES FINANCIERES	487 886	476 494	430 046	388 453	343 434
D	PRODUITS FINANCIERS	3 284	3 274	3 231	3 212	3 300
	Solde	-484 602	-473 219	-426 815	-385 241	-340 134
<hr/>						
E	CHARGES EXCEPTIONNELLES	395 397	182 011	14 594	18 837	11 088
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	404 384	17 378	491 355	105 041	30 000
	Solde	8 987	-164 634	476 760	86 204	18 912
<hr/>						
F= (B+D) - (A+C+E)	EPARGNE BRUTE	1 902 019	1 256 538	1 724 904	2 258 352	1 793 474
<hr/>						
	CAPITAL DE LA DETTE	1 370 153	1 416 124	1 386 082	1 194 457	1 211 656
G	Solde	1 370 153	1 416 124	1 386 082	1 194 457	1 211 656
<hr/>						
H= F-G	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	531 866	-159 585	338 823	1 063 895	581 818
<hr/>						
FONDS DE ROULEMENT Somme des éléments du résultat antérieur: Résultat de Fonctionnement + excédent de fonctionnement capitalisé + résultat d'investissement reporté		1 521 356	939 326	764 093	2 317 006	2 224 765

INVESTISSEMENTS 2016 – 2020 2018

- ▶ Le réaménagement de la place Desgenétais et la réfection du Monument aux Morts viennent de s'achever. Les derniers règlements sont en crédits reportés.
- ▶ La place Félix Faure, inscrite au contrat de pays dont les appels d'offres sont en cours de rédaction, verra les travaux fin 1^{er} semestre 2018.
- ▶ La restructuration du carré militaire et la restauration du mausolée sont inscrites au PPI. Les travaux sont en cours pour s'achever à la fin du 1^{er} semestre 2018.

INVESTISSEMENTS 2016 – 2020 2018

- ▶ **Le site Desgenétais, inscrit au contrat de pays est en cours d'études par la CVS :**
 - * Les toitures des bâtiments de la zone 2 dont la ville a conservé la maîtrise d'œuvre s'achèvent
 - * Le réaménagement du bâtiment pour les associations sportives est en cours d'études. Les travaux seront programmés en cours d'année

- ▶ **La ZAC Hôtel de Ville va se poursuivre cette année avec le réaménagement des services publics :**
 - * Le Pôle Financier et Relations Humaines débute dès le 1^{er} trimestre 2018
 - * Le Pôle Social et Administratif sera en restructuration au second semestre 2018
 - * Les études de la Médiathèque se poursuivront avec la CVS

INVESTISSEMENTS 2016 – 2020 2018

- Les travaux pour l'accessibilité et la sécurisation de l'école de musique seront entrepris
- Dans le cadre du FISAC, une participation financière importante de la ville vise à l'amélioration de l'attractivité de nos commerces
- Une étude pour une meilleure localisation des Restos du Cœur est en cours
- La poursuite de l'ORFO et la mise en place de l'OPAH RU partagée sont effectives
- La rénovation de l'éclairage public sera poursuivie

LE BUDGET 2018

31

L'investissement:

Le montant des investissements 2018 n'est pas encore arrêté. Cependant, les ressources qui les financeront sont ainsi estimées:

Reports de crédits 2017 : <i>(dont 940 000 € d'emprunt avec la Caisse d'Epargne)</i>	1 531 005 €
Excédent de fonctionnement capitalisé:	1 233 324 €
F.C.T.V.A. (16,404 % sur CA 2017):	480 000 €
Amendes de police (2017 : 61 292 €) :	70 000 €
Taxe d'aménagement (2017 : 24 815 €): <i>(5 157 € de 2017 à reverser à la CVS)</i>	50 000 €
Subvention :	760 000 €
Emprunts nouveaux (variable d'équilibre):	1 000 000 €
Amortissements:	675 000 €